

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES
Séance du 6 juillet 2023
Délibération n°2023-37

Suite à la convocation en date du 26 juin 2023, le Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur CREUZET Gérard, a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Il appartient au Conseil d'Administration de voter le plan de financement des projets pour lesquels le FEDER est un des financeurs.

DELIBERATION :

Le Conseil d'Administration approuve le plan de financement du projet NEMO 1 qui figure dans les tableaux ci-dessous :

FEDER N° PL0029780

<i>Montant des dépenses prévues jusqu'au 31/07/2023 = Tranche N°1</i>	<i>Montant dépenses</i>	l'opération NEMO1 PL0029780		
		<i>Financeurs</i>	<i>Montant ressources</i>	<i>%</i>
Etude de Programmation PA9211533 Programmation extension bassin océanique (SOFTLOFT + SCE)	56 783,75 €	FEDER	1 307 000,00 €	49,93%
PA9211703 MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	12 625,00 €	Région	861 570,40 €	32,91%
MOE ARTELIA (avenant N°4)	643 598,25 €	Nantes Métropole	433 562,50 €	16,56%
10 Lots de Travaux	1 904 665,92 €	Autofinancement	15 540,02 €	0,59%
	2 617 672,92 €		2 617 672,92 €	100,00%

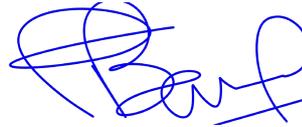
HORS FEDER

<i>Dépenses relatives à NEMO1 immobilier Tranche N°2</i>	<i>Montant de dépenses</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Montant ressources</i>	<i>%</i>
Aléas travaux non pris en charge dans le plan de financement par le FEDER	229 993,10 €	Région	327 179,60 €	25,36%
Mission de contrôle hors feder MOE ARTELIA (avenant N°4) 2016-PCN9211618 MOE extension bassin océanique	601 905,28 €	Nantes Métropole	805 187,50 €	62,41%
Etudes préalables	104 000,00 €	Autofinancement	157 689,98 €	12,22%
Aménagement du bâtiment	300 000,00 €			0,00%
Travaux hors marchés non retenus dans le plan de financement FEDER PL0029780	54 158,69 €			
Total	1 290 057,07 €		1 290 057,08 €	100,00%

Nombre de membres présents ou de représentés : 20

Approbation à l'unanimité

Le Vice-Président du Conseil d'Administration
de l'École Centrale de Nantes



Gilles-Emmanuel BERNARD

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 19 juillet 2023.

La présente délibération a été publiée le 19 juillet 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.